



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

145^e Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)
11-15 octobre 2022



145^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
2022 | Kigali, Rwanda

L'appel en faveur du Sahel : Une réponse mondiale Série de réunions sur la lutte contre le terrorisme *Lutter contre la dégradation de l'environnement et ses effets sur la prolifération du terrorisme*

Jeudi 13 octobre 2022, 16 h 00 – 18 h 00
Salle AD 10, rez-de-chaussée, KCC

Note d'orientation

1. Introduction

En dépit de l'action menée à l'échelle mondiale pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la région du Sahel continue de faire face à une détérioration de la situation qui a atteint une ampleur sans précédent ces dernières années. Elle menace non seulement les populations du Sahel, mais également le statut d'État des pays de la région. Le Sahel est devenu une zone de repli et de redéploiement pour les réseaux de groupes terroristes et la criminalité organisée. Conjugée aux autres problèmes sociaux, politiques, économiques, environnementaux et idéologiques, cette situation empêche la région et les pays voisins d'instaurer la paix et la sécurité. Les défis auxquels le Sahel se heurte aujourd'hui exigent une stratégie de lutte contre le terrorisme efficace dans le cadre d'une approche multidimensionnelle et une plus grande attention portée aux mesures préventives.

À l'issue du Premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme (septembre 2021, Vienne (Autriche)), une déclaration conjointe – *l'Appel en faveur du Sahel* – a été publiée et un Plan d'action élaboré. Le Plan prévoit une série de cinq réunions pour relever de manière collective les divers défis auxquels se heurte le Sahel. Chaque réunion portera sur l'un des cinq principaux domaines nécessitant un appui pour une stratégie de lutte contre le terrorisme efficace et durable : l'environnement, la population, la sécurité, l'éducation et le développement. Les réunions examineront chaque domaine en s'intéressant aux préoccupations des populations, des États et de la région.

L'objectif ultime des cinq réunions est de formuler des recommandations propres à chaque domaine. Ces dernières seront présentées en 2023 lors d'un sommet mondial intitulé *La réponse mondiale à l'Appel en faveur du Sahel*. À l'issue du Sommet, les recommandations déboucheront sur des actions concrètes qui, une fois mises en œuvre, contribueront à favoriser le développement humain des populations du Sahel, à diminuer la prévalence du terrorisme et de la criminalité organisée et à attirer davantage l'attention de la communauté internationale sur les besoins et les difficultés de la région du Sahel. L'objectif sera de mettre en place un mécanisme viable de surveillance, de coordination et d'évaluation parlementaire appuyant l'action menée à l'échelle internationale pour protéger les pays du Sahel sur la base des besoins des populations de la région.

2. Contexte

Au cours des 20 dernières années, la communauté parlementaire mondiale s'est tout particulièrement penchée sur le terrorisme et, depuis 1996, l'UIP a adopté 12 résolutions relatives à cette thématique. Ces dernières ont toutes insisté sur l'importance de la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre des stratégies onusiennes, notamment la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Les Parlements membres de l'UIP ont adopté à l'unanimité une résolution qui favorise la réalisation de cette stratégie et se sont engagés à fournir l'appui législatif nécessaire pour l'application des résolutions pertinentes de l'ONU.

Depuis 2016, l'UIP renforce son action afin de sensibiliser l'opinion mondiale aux victimes du terrorisme. À la 137^e Assemblée de l'UIP (Saint-Pétersbourg, Russie, octobre 2017), les Parlements membres ont approuvé la création du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Il sert de point focal mondial pour les activités parlementaires liées à la lutte contre le terrorisme. Ce Groupe est constitué de membres possédant une expérience et des connaissances pertinentes. Sa mise en place a donné lieu à la création du Programme de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de l'UIP. Les membres du Groupe ont désigné le Sahel comme un domaine prioritaire.

En septembre 2021, l'UIP a organisé à Vienne (Autriche) le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme. A l'occasion du Sommet, les parlementaires ont débattu des voies propices à l'avènement de la paix et d'un avenir meilleur pour les victimes du terrorisme, en mettant un accent particulier sur la région du Sahel. Les débats tenus dans le cadre du Sommet ont donné lieu à l'*Appel en faveur du Sahel*, une déclaration conjointe dans laquelle les parlementaires ont réclamé des mesures de soutien en faveur de la paix et du développement durable au Sahel. Un bloc parlementaire mixte a été créé pour coordonner les travaux de l'Appel. Le bloc comprend l'Union interparlementaire, le Parlement arabe, le Comité interparlementaire du G5 Sahel et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Il coopère aussi étroitement avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Le bloc s'est donné comme objectif d'obtenir des résultats concrets en aidant et en soutenant les pays du Sahel dans le cadre d'une démarche globale.

En 2021, l'UIP a élaboré une nouvelle stratégie qui orientera ses activités pour la période 2022-2026. L'objectif ultime de la stratégie est de mettre en place des écosystèmes parlementaires pour la démocratie. L'*Appel en faveur du Sahel* a été rédigé dans l'esprit de la nouvelle stratégie. Il donne la priorité à l'ensemble des domaines d'action recensés par celle-ci, notamment : la paix et la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la participation des jeunes, les changements climatiques et le développement durable pour tous. Dans le cadre de l'approche écosystémique, l'UIP mettra l'accent sur la mobilisation d'un large éventail de parties prenantes qui influencent les parlements, les parlementaires et l'ensemble de la société. La priorité consiste à s'assurer que les activités sont dictées par les besoins du Sahel et par les acteurs de la région.

3. Orientation thématique, objectifs et méthodologie

Selon le Rapport sur les menaces écologiques (*Ecological Threat Report*) de l'Institut pour l'économie et la paix (*Institute for Economics and Peace*), le Sahel est l'une des régions les plus fragiles en raison des chocs environnementaux, sociaux et politiques. Six des dix pays du Sahel sont classés dans la catégorie des zones environnementales sensibles (Cameroun, Guinée, Mauritanie, Niger, Nigéria et Tchad). Selon le Rapport sur les menaces, une zone environnementale sensible est une région très exposée aux menaces environnementales où le niveau de résilience socio-économique est faible¹.

Outre le stress écologique, le Sahel fait face à des troubles civils, à des institutions défaillantes, à de la corruption, à une croissance démographique élevée et à un manque d'eau et de nourriture adéquate. L'absence d'institutions et de bonne gouvernance dans les pays de la région exacerbe le problème. Cette situation engendre des différends entre les populations locales et les autres groupes pour le contrôle des ressources, un risque accru de voir éclater un conflit et la hausse des insurrections islamistes.

¹ www.visionofhumanity.org/maps/ecological-threat-register-2021/#/

Les catastrophes naturelles, la pénurie de ressources et les tensions ethniques sont susceptibles d'avoir une incidence sur la sécurité. La raréfaction des terres, la surpopulation et la surexploitation des ressources ont contribué à la dégradation des sols au Sahel, où l'agriculture et l'élevage constituent les moyens de subsistance de la population. Les sécheresses et les inondations à répétition ont également fragilisé la production alimentaire dans la région, détruisant divers établissements humains et entraînant des déplacements massifs et des conflits entre les populations locales et les groupes rebelles. L'exemple du Soudan du Sud montre comment l'enchevêtrement de plusieurs facteurs liés à l'environnement et au conflit ont engendré une famine (85 % de la population éprouve des difficultés pour se nourrir quotidiennement) et le déplacement de 1,47 million de personnes.

Cette instabilité a également pour effet de renforcer la menace terroriste sur les infrastructures essentielles pour l'environnement. Les barrages, les conduites d'eau, les systèmes d'irrigation, les fermes et les agriculteurs eux-mêmes peuvent facilement devenir des cibles et des victimes de l'action terroriste.

La fragilité de la situation socio-économique ainsi que la nécessité pour les populations de migrer favorisent les pratiques criminelles telles que la traite et le trafic d'êtres humains et créent ainsi un terrain fertile pour la radicalisation et le recrutement de terroristes.

Le Conseil de sécurité de l'ONU examine depuis 2007 le lien entre changements climatiques et insécurité. Ce lien est de plus en plus reconnu. En mars 2017, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2349 sur la nécessité de combattre les risques climatiques pour faire face au conflit qui sévit dans le bassin du lac Tchad. De plus, en juillet 2018, un débat a été mené sur le thème "Comprendre et combattre les risques que posent les changements climatiques sur la sécurité".

Par ailleurs, l'exploitation des ressources naturelles par les terroristes fait l'objet d'un intérêt accru au sein de la communauté internationale. En juin 2022, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité de l'ONU a publié une analyse visant à alerter sur l'utilisation des bénéfices tirés de l'exploitation, du commerce et du trafic des ressources naturelles pour le financement du terrorisme.

Le Rapport sur les menaces écologiques met en évidence une relation cyclique entre les conflits et la dégradation de l'environnement. La pénurie de ressources peut engendrer un conflit, tandis que le conflit lui-même est susceptible d'accélérer davantage la dégradation des ressources. Pour les zones environnementales sensibles telles que le Sahel, les faibles niveaux de résilience socio-économique semblent dus au manque de stabilité dont souffre actuellement la région. La dégradation environnementale peut accentuer l'instabilité ou affaiblir davantage d'autres aspects socio-économiques. Par exemple, au cours des 50 dernières années, la croissance démographique rapide et l'insécurité alimentaire ont attisé les tensions sociopolitiques en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient. Si la gestion des ressources écologiques et la résilience socio-économique sont nécessaires pour rompre ce cycle, il est également essentiel de s'attaquer aux conséquences du conflit au moyen d'une approche basée sur la sécurité.

La prolifération du terrorisme au Sahel relève d'une multitude de causes sous-jacentes. Même s'ils ne sont pas directement responsables du terrorisme, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement sont des facteurs clés pour comprendre la montée du terrorisme au Sahel ces dernières années. Voici plusieurs exemples montrant comment la dégradation de l'environnement peut devenir un facteur de déstabilisation pour les populations du Sahel :

- Les catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les inondations exercent des pressions sur les moyens de subsistance des habitants du Sahel et exacerbent la pauvreté et la violence ;
- les catastrophes naturelles entraînent des crises en matière de sécurité alimentaire qui incitent les gens à se tourner vers les groupes armés et les activités illégales pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille ;
- le Sahel est particulièrement exposé aux variations climatiques qui accentuent le risque de catastrophe naturelle ;
- au Sahel, l'augmentation de la température a été 1,5 fois plus élevée que la moyenne mondiale ; les effets des changements climatiques et de la désertification sont ressentis avec davantage d'acuité au Sahel que dans les autres régions ;

- la désertification ne cesse d'étendre les frontières du Sahara, repoussant les populations vers des zones plus fertiles, attisant la pression sur les ressources locales et engendrant des conflits ;
- la désertification et les pressions plus fortes exercées sur l'alimentation, l'eau et les pâturages sont des facteurs qui alimentent les conflits interethniques, incitant les groupes à rejoindre les rangs des organisations terroristes pour se placer sous leur protection ;
- la surexploitation agricole due à la croissance démographique ou à des modes de culture inadéquats peut entraîner un appauvrissement en minéraux des couches supérieures du sol et exacerber davantage l'érosion et la désertification, conduisant à une diminution des terres fertiles dont la superficie est déjà insuffisante.

La réunion-débat intitulée *Lutter contre la dégradation de l'environnement et ses effets sur la prolifération du terrorisme* réunira des membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que des experts de la sécurité, de l'environnement et des changements climatiques. Des spécialistes issus de centres d'étude et des entités compétentes de l'ONU seront invités à présenter leurs idées sur la façon de s'attaquer aux problèmes environnementaux de la région. Les participants formuleront ensuite des recommandations qui seront présentées au sommet intitulé *La réponse mondiale à l'Appel en faveur du Sahel*.

La réunion-débat poursuivra deux des objectifs de la stratégie de l'UIP 2022-2026 : *renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces* et *favoriser l'action parlementaire collective*. Les débats porteront sur l'appui fourni aux parlements du Sahel, étant donné que ces derniers ont été reconnus comme des acteurs clés pour représenter et défendre les droits des citoyens. En renforçant leur rôle, les parlements seront en mesure de s'acquitter plus efficacement de leur mandat. L'action parlementaire collective est également au cœur de l'*Appel en faveur du Sahel*. Un secrétariat commun composé de l'UIP et de plusieurs organisations parlementaires régionales supervisera l'Appel.

Compte tenu de la grande diversité des parties prenantes engagées et de la complexité de la question, une phase préparatoire précédera la réunion-débat. Elle s'organisera de la façon suivante :

- 1) une réunion de coordination interne entre le secrétariat de l'UIP, les membres du bloc parlementaire, les entités compétentes de l'ONU et l'Institut pour l'économie et la paix. Les participants à la réunion-débat seront choisis. Les questions directrices seront préparées puis partagées avec les participants.
- 2) une deuxième réunion pour les représentants de tous les organismes participant à la réunion-débat. La réunion permettra de se pencher sur les réponses et de les résumer dans des projets de recommandations qui seront ensuite examinés lors de la réunion-débat.

4. Structure

La réunion-débat sera coordonnée par l'Ambassadeur Mokhtar Omar.

Les intervenants suivants prendront la parole :

M. Karim Darwesh (membre du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, parlementaire égyptien)
M. Serge Stroobants (Directeur pour la région Europe et MENA, Institut pour l'économie et la paix)
M. Tankoano Norbert (Secrétaire exécutif du Comité interparlementaire du G5 Sahel)
Expert du Service de la prévention du terrorisme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Expert du Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

5. Date et lieu

La réunion-débat se tiendra le 13 octobre 2022 de 16 h 00 à 18 h 00 en marge de la 145^e Assemblée de l'UIP à Kigali (Rwanda). Le lieu retenu est la salle AD 10, située au rez-de-chaussée du Centre de convention de Kigali.

6. Résultats

Les recommandations de la réunion-débat seront présentées au Sommet mondial. Elles aborderont des questions de ce type :

- Quels sont les principaux facteurs à l'origine de la dégradation de l'environnement et de la désertification au Sahel ?
- Quels sont les effets des changements climatiques sur la dégradation de l'environnement ?
- Quel est le rôle de la dégradation de l'environnement sur la prolifération du terrorisme et la vacance du pouvoir ?
- Quels types de projets la communauté internationale élabore-t-elle pour s'attaquer aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement au Sahel ? Que peut-on faire de plus ?
- Quelles mesures peuvent être prises pour ralentir ou prévenir la désertification et les autres dommages causés à l'environnement ?
- De quel appui les gouvernements et les populations ont-ils besoin pour s'attaquer à ces questions ?
- Comment les populations peuvent-elles gérer la pression croissante sur leurs ressources ?
- Comment les gouvernements peuvent-ils gérer les tensions intercommunales engendrées par la pression croissante sur les ressources naturelles ?
- Comment les États peuvent-ils mieux gérer les migrations provoquées par la désertification ?
- Comment pouvons-nous évaluer l'impact des différentes activités mises en œuvre ?
- Quels sont les mécanismes de coordination qui ont été mis en place entre les différentes parties prenantes ?
- Comment la communauté internationale peut-elle lutter contre l'insécurité alimentaire et hydrique extrême au Sahel ?
- Que peut-on faire pour renforcer la résilience des sociétés des pays du Sahel face à la dégradation de l'environnement, aux catastrophes naturelles et à la violence ?
- Comment le Sahel peut-il renforcer ses populations ?

7. Coordonnées

Pour toute question spécifique ou d'ordre général, veuillez prendre contact avec le Programme de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à counter-terrorism@jpu.org en mettant en copie l'adresse : ct-assistant@jpu.org